

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Convention d'objectifs  
avec l'Association « LA  
C.L.E.F. »**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 mars 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 23 mars 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

**Avait donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ALLARD  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT  
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

**Secrétaire de Séance :**

Madame SALHI

**N° DE DOSSIER** : 07 B 15

**OBJET** : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « LA C.L.E.F. »

**RAPPORTEUR** : Madame BOISSERIE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application du 6 juin 2001, il est prévu de signer avec chaque association bénéficiant d'une subvention municipale de plus de 23 000 €, une convention précisant les objectifs fixés par la Ville et éventuellement les moyens mis à sa disposition (personnel, locaux...).

Par délibération du 4 mars 2004, la Ville et « LA C.L.E.F. » avaient signé une convention d'objectifs triennale. Compte tenu des travaux qui se dérouleront prochainement, la convention d'objectifs est renouvelée pour une durée d'un an. A l'issue des travaux de restructuration des locaux, une nouvelle convention triennale sera établie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association « LA C.L.E.F. », ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,  
Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS